



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stage des étudiants en médecine : pour une mobilité géographique nationale

Question écrite n° 36157

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impossibilité des étudiants en médecine à poursuivre leur stage partout en France dans n'importe quelles structures de santé : établissements médicaux ou hospitaliers, cabinets médicaux. En effet, les étudiants en médecine sont contraints de poursuivre leurs stages d'études dans les structures de santé de la région dans laquelle est située leur université de médecine où ils sont inscrits et suivent les enseignements. Or il paraît essentiel aux étudiants en médecine de pouvoir, tout comme tout autre étudiant, réaliser leurs différents stages dans des lieux qu'ils souhaitent appréhender. Ce serait aussi une façon d'accueillir des étudiants dans des territoires oubliés pour des raisons administratives ou éloignés des universités et souffrant d'une densité de médecins faible. Pour certains, remplir les conditions de stage obligatoire à moindre coût grâce à la proximité de proches pouvant les accueillir. De plus, en région Normandie comme dans la première circonscription de l'Eure, des étudiants vivant à Evreux partent étudier la médecine à Paris, qui est géographiquement plus proche que Caen ou Rouen. Ces étudiants effectueront leur stage en Île-de-France et contribueront, malgré eux, à la désertification médicale de leur département d'origine. Elle souhaite savoir s'il est favorable à l'option de permettre une mobilité géographique nationale, lors des stages pratiques, des étudiants en médecine.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36157

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1075

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)